**Résolution de congrès 2018**

Réunis en congrès à St Galmier le 10 mars 2018, les DDEN de la Loire

**Rappellent** que l’avenir de notre pays repose en partie sur la qualité de son école publique laïque. Cette école publique laïque est le but et le moyen de la République.

**Ils regrettent** l’abandon de la semaine à 4 jours ½ et l’allègement du temps scolaire de l’enfant.

**Ils s’opposent** à toutes mesures qui au nom de l’autonomie des établissements, menacent l’égalité devant le droit en éducation et l’unicité de notre système éducatif.

**Ils exigent** les moyens nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions aussi bien dans les territoires ruraux que dans les zones difficiles.

**Ils réaffirment** leur attachement à la liberté de conscience et à l’égalité de tous les citoyens au regard de toutes convictions religieuses, ce qui implique pour l’école publique : le caractère laïque des personnels, des associations et particuliers qui apportent ponctuellement leurs concours.

**Ils rappellent** leur attachement au serment de Vincennes et demandent donc l’abrogation de toutes les lois anti laïques de la loi Debré à la loi Carle pour ne pas favoriser les communautarismes et la séparation des enfants sur les bancs de l’école.

**Ils souhaitent** le rétablissement d’une véritable médecine scolaire de prévention, l’amélioration de l’accompagnement des enfants en situation de handicap et le maintien des réseaux d’aide.